

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 V. 189** Vœu relatif au lieu Mains d'œuvres.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que Mains d'œuvres, est un lieu de culture pour l'imagination artistique et citoyenne, un lieu d'accueil et de soutien des artistes et des pratiques artistiques émergentes, et fourni un environnement de travail propice à l'insertion professionnelle ;

Considérant que Mains d'œuvres est une association, fondée en 1998, qui accueille le public séquanodionisien et parisien depuis 2001 dans l'ancien Centre social et sportif des Usines Valeo, un bâtiment de 4.000 m<sup>2</sup> aux abords du Marché aux Puces de Saint-Ouen, composé d'espaces de bureaux et d'ateliers pour les artistes, un studio de danse, des studios de musique, des espaces de réunions, une salle de concert, un lieu d'exposition, une salle de spectacle, une salle de projection et un restaurant/bar ;

Considérant que Mains d'œuvres a réalisé plus de 4 millions d'euros de travaux dans ce bâtiment précédemment à l'abandon ;

Considérant que Mains d'œuvres accueille chaque année 250 artistes et créateurs en résidence, 150 associations, et plus de 25 000 visiteurs ;

Considérant que Mains d'œuvres est un lieu de création et d'innovation culturelle proposant des expositions, concerts, spectacles, ateliers et rencontres permettant l'émergence de formes artistiques innovantes ;

Considérant que Mains d'œuvres est aujourd'hui soutenue par le Fonds Social Européen, par la Région Ile de France, par le Conseil général de Seine-Saint-Denis, par la Ville de Paris et jusqu'en 2014 par la Ville de Saint-Ouen ;

Considérant qu'aujourd'hui la survie et la capacité de l'association à continuer son activité est mise en cause du fait de la menace d'expulsion qui pèse sur l'association ;

Considérant que la Mairie de Saint-Ouen qui demande l'expulsion de Mains d'œuvres de ce bâtiment municipal n'a fait aucune proposition de relogement ou d'accompagnement de la structure pour aider à la pérennité des activités ;

Considérant que les travaux pour le conservatoire que la Mairie de Saint-Ouen souhaite installer dans le bâtiment ne devraient pas commencer avant 2019-2020 ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Danièle Premel, les élu-es du groupe Communiste-Front de Gauche et de Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris engage un dialogue avec la Mairie de Saint-Ouen afin de travailler à maintenir dans les meilleures conditions et le plus longtemps possible sur le territoire du nord-parisien les activités culturelles de qualité proposées par Mains d'œuvres.

La Ville de Paris s'engage à maintenir et réaffirmer son soutien à l'association Mains d'Œuvres.